



## ***Séance du Conseil municipal en date du lundi 8 avril 2024 - 19 heures***

Date de la convocation : 3 avril 2024  
Lieu de la réunion : Salle du Conseil municipal, CASSAGNE  
Président : Philippe SOUQUET, Maire  
Secrétaire de séance : Joëlle GAILLARD, Adjointe au Maire

Membres présents : Nicolas CAZABET, Delphine DUCROS, Joëlle GAILLARD, Pascal GUAY, Emmanuelle RAUFAST, Dominique ROUQUETTE-ALCARAZ, Hermine SIRGANT, Philippe SOUQUET

Membres absents : Jean-Jacques CLOS-ARCEDUC, Sandrine DE VERBIZIER, Xavier FEUILLERAT, Mathilde HERNANDEZ

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 décembre 2023 - DE 2024 008**

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal concernant la dernière séance du Conseil municipal, qui a eu lieu le 4 décembre 2023.

Ouï cette lecture, le Conseil municipal :

- **N'émet** aucune objection ;
- **Approuve** ledit procès-verbal.

### **2. Vote Compte administratif 2023 - DE 2024 009**

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
<b>Section de fonctionnement</b>					
011	Charges à caractère général	170 158.83	013	Atténuation de charges	2 839.68
012	Charges de personnel	223 219.35	70	Produits des services	91 470.13
014	Atténuations de produits	164.00	73	Impôts et taxes	140 399.28
			731	Fiscalité locale	165 243.00
65	Autres charges de gestion courante	188 363.76	74	Dotations et participations	
				Prod. rattachés	90 826.36
66	Charges financières	1873.43	75	Autres produits gestion courante	13 249.85
67	Charges exceptionnelles	0	76	Produits financiers	3.00

68	Dotations provisions semi-budgétaires	0	77	Produits exceptionnels	220.24
022	Dépenses imprévues	0	78	Reprises provisions semi-budgétaires	0.00
042	Opérations ordre transf. entre sections	3 920.00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	002	Résultat de fonctionnement reporté	240 021.54
<i>Total Dépenses Fonctionnement</i>		<b>587 699.37</b>	<i>Total Recettes Fonctionnement</i>		<b>744 273.08</b>
<b>Section d'investissement</b>					
010	Stocks	0	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 364.06
20	Immobilisations incorporelles	0	13	Subventions d'investissement	0
204	Subventions d'équipements versées	0	16	Emprunts et dettes assimilées	0
21	Immobilisations corporelles	19 974.17	20	Immobilisations incorporelles	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	204	Subventions d'équipement versées	0
23	Immobilisations en cours	0	21	Immobilisations corporelles	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	22	Immobilisations reçues en affectation	0
13	Subventions d'investissement	0	23	Immobilisations en cours	0
16	Emprunts et dettes assimilées	14 278.96			
18	Compte de liaison	0	138	Autres subvent° invest. non transf.	0
26	Participations et créances rattachées	0	165	Dépôts et cautionnements reçus	0
27	Autres immobilisations financières	0	18	Compte de liaison	0
020	Dépenses imprévues	0	26	Participat° et créances rattachées	0
			27	Autres immobilisations financières	0
			024	Produits de cessions d'immobilisations	
			28	Amortissement des immobilisations	2 670.00
<i>Total Dépenses Investissement</i>		<b>34 253.13</b>	<i>Total Recettes Investissement</i>		<b>5 034.06</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le Compte administratif 2023.

### **3. Approbation Compte de gestion 2023 - DE 2024 010**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2023, le Conseil municipal ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

→ **Déclare** que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **4. Vote Budget primitif 2024 - DE 2024 011**

Après présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter le Budget primitif 2024 comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
<b>Section de fonctionnement</b>					
011	Charges à caractère général	261 120.65	013	Atténuation de charges	6 400.00
012	Charges de personnel	256 800.00	70	Produits des services	118 144.00
65	Autres charges de gestion courante	141 402.90	73	Impôts et Taxes	95 993.00
			731	Fiscalité	198 509.00
66	Charges financières	2 000.00	74	Dotations et participations	92 499.96
67	Charges exceptionnelles	0	75	Autres produits de gestion courante	13 000.00
68	Dotations aux amortissements	902.00	76	Produits financiers	0
042	Dotations aux amortissements	0	77	Produits exceptionnels	0
023	Virement section investissement	0	002	Excédent de fonct reporté	137 679.59
<i>Total Dépenses Fonctionnement</i>		<b>662 225.55</b>	<i>Total Recettes Fonctionnement</i>		<b>662 225.55</b>
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
<b>Section d'investissement</b>					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 894.00	001	Excédent d'investissement reporté	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 192.64
13	Subventions d'investissement	0	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	18 894.12
16	Emprunts et dettes assimilées	1 960.00	13	Subventions d'investissement	3 400.00
21	Immobilisations corporelles	106 900.00	16	Emprunts et dettes assimilées	96 646.59
458101	Opérations sous mandat	100 000.00	021	Virement de la section fonct	106 620.65
<i>Total Dépenses Investissement</i>		<b>227 754.00</b>	<i>Total Recettes Investissement</i>		<b>227 754.00</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le Budget primitif 2024,

## **5. Subventions aux associations 2024 - DE 2024 012**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Budget primitif 2024 prévoit un montant global de subvention au bénéfice des associations. Il propose de lister les différentes associations auxquelles la commune verse une subvention, ainsi que le montant de la subvention attribuée à chaque association, comme suit :

• Association « Animation et Loisirs »	7 000 €
• MCS Rugby	2 000 €
• École de Sports	800 €
• ACCA	800 €
• AAPPMA	300 €
• BCM Tennis	400 €
• MCS Gymnastique	200 €
• MCS Montagne	150 €
• MCS Pétanque	150 €
• ACPA-SPA du Comminges	452.90€
• Restaurants du Cœur	200 €
• Association Cantonale Vulgarisation Agricole (ACVA)	100 €
• Subventions voyages scolaires (OCCE Coop.Scolaire Cassagne/Mazères/ Marsoulas/Collège)	<u>400 €</u>
	12 952.90€

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le versement des subventions aux associations listées ci-dessus, pour les montants ci-dessus indiqués ;
- **DIT** que ces subventions seront versées sur le budget 2024.

## **6. Vote taux impôts 2024 - DE 2024 013**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2024 ;

Vu l'état 1259 établi par la Direction des services fiscaux de la Haute-Garonne ;

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2024 des taxes suivantes : taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe d'habitation.

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des taxes de la fiscalité locale pour l'année 2024, le Conseil municipal :

- **Décide** de voter en conséquence les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 comme suit :
  - Taxe foncière (bâti) : **29.96 %**
  - Taxe foncière (non bâti) : **41.25 %**
  - Taxe d'habitation : **7.87 %**

## **7. Principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 623 "Publicité, publications, relations publiques" - DE 2024 014**

Selon l'instruction comptable M57, le compte 623 "Publicité, publications, relations publiques" sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies. Du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité, il revêt un caractère imprécis.

La collectivité doit pouvoir justifier auprès du trésorier de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 623 "Publicité, publications, relations publiques".

Il est proposé d'imputer au compte 623 "Publicité, publications, relations publiques" les dépenses engagées dans le cadre d'évènements organisés par la commune, telles que définies ci-après :

- les frais liés à l'organisation du repas annuel des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départ à la retraite, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, jouets, friandises pour les enfants ;
- les frais liés aux cérémonies officielles, inaugurations, commémorations et fêtes nationales ;
- les frais liés aux rencontres entre délégations de villes jumelles ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux dans le cadre de l'action municipale (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) ;
- les frais liés aux manifestations organisées à l'occasion de la venue de personnalités, tels que par exemple les frais de restauration, de séjour et de transport ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux évènements ci-dessus énumérés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **adopte** cette proposition à l'unanimité.